## Informations de base

## 2025/0097(COD)

COD - Procédure législative ordinaire (ex-procedure codécision) Directive

Contrôle technique périodique des véhicules à moteur et de leurs remorques. Contrôle technique routier des véhicules utilitaires circulant dans l'Union. Paquet «contrôle technique»

Modification Directive 2014/45 2012/0184(COD)
Modification Directive 2025/0096 2012/0184(COD)

# Subject

- 2.10.03 Normalisation, norme et marque CE/UE, certification, conformité 3.20.06 Réglementation des transports, sécurité routière, contrôle technique, permis
- 3.40.03 Industrie automobile, cycle et motocycle, véhicules utilitaires et agricoles
- 3.70.02 Pollution atmosphérique, pollution automobile

En attente de la décision de la commission parlementaire

## Acteurs principaux

	européen

Commission au fond	Rapporteur(e)	Date de nomination
TRAN Transports et tourisme	GIESEKE Jens (EPP)	22/09/2025
	Rapporteur(e) fictif/fictive	
	GONÇALVES Sérgio (S&D)	
	BLOM Rachel (PfE)	
	KRUTÍLEK Ondřej (ECR)	
	CHRISTENSEN Asger (Renew)	
	METZ Tilly (Greens/EFA)	
	KOUNTOURA Elena (The Left)	
	SCHNURRBUSCH Volker (ESN)	

# Conseil de l'Union européenne

# Commission européenne

DG de la Commission	Commissaire
Mobilité et transports	TZITZIKOSTAS Apostolos

Comité économique et social européen

Comité européen des régions

Evénements clés			
Date	Evénement	Référence	Résumé
24/04/2025	Publication de la proposition législative	COM(2025)0180	Résumé
10/07/2025	Annonce en plénière de la saisine de la commission, 1ère lecture		

Informations techniques	
Référence de la procédure	2025/0097(COD)
Type de procédure	COD - Procédure législative ordinaire (ex-procedure codécision)
Sous-type de procédure	Note thématique
Instrument législatif	Directive
Modifications et abrogations	Modification Directive 2014/45 2012/0184(COD) Modification Directive 2025/0096 2012/0184(COD)
Base juridique	Traité sur le fonctionnement de l'UE TFEU 091-p1 Traité sur le fonctionnement de l'UE TFEU 294-p7-ac
Consultation obligatoire d'autres institutions	Comité économique et social européen Comité européen des régions
État de la procédure	En attente de la décision de la commission parlementaire
Dossier de la commission	TRAN/10/02754

# Portail de documentation

# Commission Européenne

Type de document	Référence	Date	Résumé
Document de base législatif	COM(2025)0180	24/04/2025	Résumé
Document annexé à la procédure	SWD(2025)0096	24/04/2025	
Document annexé à la procédure	SWD(2025)0097	24/04/2025	
Document annexé à la procédure	SWD(2025)0098	24/04/2025	
Document annexé à la procédure	SWD(2025)0099	24/04/2025	

# Parlements nationaux

Type de document	Parlement /Chambre	Référence	Date	Résumé
Contribution	ES_PARLIAMENT	COM(2025)0180	30/06/2025	

Contribution		NATE	COM(2025)0180		04/07/2025	
Contribution		IATE	COM(2025)0180		09/07/2025	
Contribution		MBER	COM(2025)0180		14/07/2025	
Avis motivé		RLIAMENT	PE776.829		01/09/2025	
Contribution		IATE	COM(2025)0180		27/11/2025	
es						
Type de document		Référence		Date		Résumé
Comité économique et social: avis, apport		CES1216/2025		18/09	/2025	
	Type de document  Comité économique et socia	CZ_SEN  IT_CHAI  SK_PAF  FR_SEN  Type de document  Comité économique et social: avis,	Type de document  Référence  Comité économique et social: avis,  CES1216/3	CZ_SENATE COM(2025)0180  IT_CHAMBER COM(2025)0180  SK_PARLIAMENT PE776.829  FR_SENATE COM(2025)0180  es  Type de document Référence  Comité économique et social: avis, CES1216/2025	CZ_SENATE COM(2025)0180  IT_CHAMBER COM(2025)0180  SK_PARLIAMENT PE776.829  FR_SENATE COM(2025)0180  es  Type de document Référence Date  Comité économique et social: avis, CES1216/2025 18/09	CZ_SENATE   COM(2025)0180   09/07/2025     IT_CHAMBER   COM(2025)0180   14/07/2025     SK_PARLIAMENT   PE776.829   01/09/2025     FR_SENATE   COM(2025)0180   27/11/2025     Estable   Comité économique et social: avis,   CES1216/2025   18/09/2025   18/09/2025

# Réunions avec des représentant(e)s d'intérêts, publiées conformément au règlement intérieur

# Rapporteur(e)s, rapporteur(e)s fictifs/fictives et président(e)s des commissions

Transparence					
Nom	Rôle	Commission	Date	Représentant(e)s d'intérêts	
KOUNTOURA Elena	Rapporteur(e) fictif /fictive	TRAN	19/11/2025	European Transport Workers' Federation	
KOUNTOURA Elena	Rapporteur(e) fictif /fictive	TRAN	06/11/2025	Association des Constructeurs Européens d'Automobiles	
KOUNTOURA Elena	Rapporteur(e) fictif /fictive	TRAN	06/11/2025	DEKRA e.V.	
KOUNTOURA Elena	Rapporteur(e) fictif /fictive	TRAN	05/11/2025	Fédération Internationale des Véhicules Anciens	
CHRISTENSEN Asger	Rapporteur(e) fictif /fictive	TRAN	16/10/2025	DIGITALEUROPE	
SCHNURRBUSCH Volker	Rapporteur(e) fictif /fictive	TRAN	15/10/2025	CITA	
CHRISTENSEN Asger	Rapporteur(e) fictif /fictive	TRAN	15/10/2025	DEKRA e.V.	
KOUNTOURA Elena	Rapporteur(e) fictif /fictive	TRAN	13/10/2025	European Transport Safety Council	
CHRISTENSEN Asger	Rapporteur(e) fictif /fictive	TRAN	13/10/2025	Association des Constructeurs Européens de Motocycles	
CHRISTENSEN Asger	Rapporteur(e) fictif /fictive	TRAN	13/10/2025	The International Motor Vehicle Inspection Committee	
CHRISTENSEN Asger	Rapporteur(e) fictif /fictive	TRAN	02/10/2025	Enterprise Rent-A-Car UK Limited	
CHRISTENSEN Asger	Rapporteur(e) fictif /fictive	TRAN	02/10/2025	Car-Pass asbl	
CHRISTENSEN Asger	Rapporteur(e) fictif /fictive	TRAN	02/10/2025	OPUS GROUP AB	
	Rapporteur(e) fictif				

BLOM Rachel	/fictive	TRAN	23/09/2025	RAI Automotive Industry NL
CHRISTENSEN Asger	Rapporteur(e) fictif /fictive	TRAN	09/07/2025	Association of European Automotive and Industrial Battery Manufacturers
BLOM Rachel	Rapporteur(e) fictif /fictive	TRAN	08/07/2025	Association des Constructeurs Européens d'Automobiles
GIESEKE Jens	Rapporteur(e)	TRAN	07/04/2025	PHINIA

#### **Autres membres**

Transparence				
Nom	Date	Représentant(e)s d'intérêts		
KOUNTOURA Elena	19/11/2025	Car-Pass asbl		
ZŁOTOWSKI Kosma	01/10/2025	European Garage Equipment Association		
FERBER Markus	11/07/2025	TÜV-Verband e. V.		
FERBER Markus	12/06/2025	DEKRA e.V.		

# Contrôle technique périodique des véhicules à moteur et de leurs remorques. Contrôle technique routier des véhicules utilitaires circulant dans l'Union. Paquet «contrôle technique»

2025/0097(COD) - 24/04/2025 - Document de base législatif

OBJECTIF: améliorer la sécurité routière, faciliter la libre circulation des personnes et réduire les émissions polluantes en modifiant la directive 2014 /45/UE relative au contrôle technique périodique des véhicules à moteur et de leurs remorques et la directive 2014/47/UE relative au contrôle technique routier des véhicules utilitaires circulant dans l'Union.

ACTE PROPOSÉ : Directive du Parlement européen et du Conseil.

RÔLE DU PARLEMENT EUROPÉEN : le Parlement européen décide conformément à la procédure législative ordinaire et sur un pied d'égalité avec le Conseil.

CONTEXTE: les dispositions relatives au contrôle technique figurent dans la législation de l'Union depuis des décennies. Elles font toutefois l'objet d'une harmonisation progressive. La dernière révision du droit de l'Union à cet effet remonte à 2014, avec le paquet «contrôle technique». Afin d'améliorer l'application de ces règles, les révisions successives ont progressivement étendu le champ d'application des véhicules à contrôler et des règles harmonisées, y compris celles relatives aux contrôles routiers et aux documents d'immatriculation des véhicules. Elles ont précisé et mis à jour les méthodes d'essai, les procédures et les documents connexes requis afin de tenir compte des progrès technologiques.

CONTENU : les États membres ont mis en œuvre les directives 2014/45/UE et 2014/47/UE de différentes manières, et un nombre important de modifications sont proposées. La proposition de la Commission de révision des directives 2014/45/UE et 2014/47/UE vise à améliorer la sécurité routière dans l'UE, à contribuer à la mobilité durable et à faciliter la libre circulation des personnes et des biens dans l'UE.

Les principales dispositions qui modifient substantiellement les directives ou ajoutent de nouveaux éléments sont les suivantes :

#### Modifications de la directive 2014/45/UE

Les objectifs poursuivis sont les suivants :

- inclure **les motos électriques** dans le champ d'application, aux côtés de celles équipées de moteurs à combustion interne, qui sont déjà concernées. Pour la même raison, la possibilité d'exclure les motos du champ d'application du contrôle technique est supprimée;
- introduire la possibilité pour les propriétaires ou détenteurs de voitures particulières de se soumettre au **contrôle technique périodique** dans un État membre autre que l'État membre d'immatriculation. Le certificat de contrôle technique temporaire délivré dans ce cas serait valable **six mois**;
- veiller à ce que les constructeurs automobiles mettent **gratuitement** à la disposition des autorités compétentes des États membres les informations techniques nécessaires au contrôle technique. Ces autorités devront ensuite mettre ces données à la disposition de leurs centres de contrôle;

- étendre l'obligation d'enregistrement des **relevés du compteur kilométrique** au-delà des centres de contrôle technique à tout prestataire de services effectuant des travaux de réparation ou d'entretien sur un véhicule contre rémunération;
- veiller à ce que les constructeurs automobiles envoient régulièrement les relevés du compteur kilométrique de leurs véhicules connectés;
- veiller à ce que les voitures et les camionnettes de plus de 10 ans soient soumises à des contrôles annuels. La proposition exige également que les camionnettes soient soumises à des contrôles d'émissions de gaz d'échappement chaque année après leur première immatriculation;
- tenir compte de l'extension du champ d'application aux motocycles électriques et permettre aux États membres d'exempter des contrôles d'émissions de gaz d'échappement ou de bruit uniquement les véhicules qui ont passé avec succès un contrôle technique routier correspondant ou qui ont échoué au cours des six mois précédant le contrôle technique;
- garantir que la **version numérique** du certificat de contrôle technique devienne la solution par défaut et qu'elle soit reconnue par tous les États membres:
- introduire une obligation pour les États membres de connecter leurs registres nationaux de véhicules et leurs bases de données de contrôle technique à la **plateforme MOVE-HUB** développée par la Commission, afin que les données pertinentes soient échangées lors des contrôles techniques périodiques.

#### Modifications de la directive 2014/47/UE

Les modifications proposées visent à:

- inclure les camionnettes dans le champ d'application et appliquer les dispositions relatives à la télédétection aux voitures et aux motos;
- exiger des États membres qu'ils utilisent la télédétection pour contrôler **les émissions sonores et gazeuses** d'une grande partie de leur parc automobile afin d'identifier les véhicules potentiellement très polluants (toutes catégories confondues). Les États membres seraient tenus de vérifier les émissions de ces véhicules soit lors d'un contrôle routier, soit en invitant le propriétaire ou le détenteur du véhicule à se rendre dans un centre PTI. La proposition prévoit les méthodes de contrôle des émissions des véhicules immatriculés dans un État membre autre que celui où la mesure par télédétection a été effectuée;
- prévoir des **sanctions** efficaces en cas de falsification manifeste des composants d'un véhicule, notamment des systèmes de contrôle des émissions et de sécurité:
- obliger les États membres à **connecter leurs registres nationaux de véhicules** et leurs bases de données de contrôle technique à la plateforme MOVE-HUB développée par la Commission, afin que les données pertinentes puissent être échangées lors des contrôles routiers.

#### Implications budgétaires

Les implications pour le budget de l'UE concernent principalement l'extension des fonctionnalités du système d'échange de données informatiques (MOVE-HUB). Cela comprend des coûts d'adaptation ponctuels ainsi que des coûts récurrents de mise à jour et de maintenance. Ces coûts sont nécessaires pour ajouter de nouveaux éléments de données aux registres des véhicules et fournir un accès électronique à certaines données (y compris les rapports PTI stockés dans les bases de données nationales). Les coûts associés sont estimés à 0,2 million d'euros de coûts ponctuels et à 0,05 million d'euros par an de coûts récurrents.